



Projet de pipeline de Casselman

Première séance d'information publique virtuelle

Disponible du 11 avril au 9 mai 2025

AECOM

 **ENBRIDGE**[®]
Life Takes Energy[®]

Bienvenue



- Bienvenue sur le portail en ligne de la première séance d'information publique virtuelle du **projet de pipeline de Casselman**. Veuillez utiliser le menu situé à gauche de la page pour naviguer entre les différentes sections du site. Pour une meilleure expérience, ce site est optimisé pour les ordinateurs et les tablettes utilisant le navigateur Google Chrome.
- L'ensemble des diapositives de la présentation ainsi que la transcription audio, la carte à grande échelle des itinéraires proposés, l'avis de démarrage du projet ainsi que les séances d'information publique sont disponibles pour consultation ou téléchargement par l'intermédiaire des liens ci-dessous.
- Les questions et commentaires peuvent être soumis en utilisant le bouton « Questionnaire » situé dans le coin inférieur droit de la page. Un représentant d'Enbridge Gas ou d'AECOM y répondra.
- Veuillez noter que la **première séance d'information publique virtuelle** sera disponible du **11 avril au 9 mai 2025**.
- Si vous souhaitez recevoir des mises à jour sur le projet, veuillez remplir le questionnaire ou envoyer un courriel à l'équipe du projet à l'adresse CasselmanPipelineProjectEA@aecom.com.

L'engagement d'Enbridge Gas



Enbridge Gas s'engage à collaborer avec les communautés autochtones, les agences, les groupes d'intérêt et les membres de la communauté. Elle s'engage à fournir des renseignements à jour de manière ouverte, honnête et respectueuse, tout en prenant soigneusement en compte vos commentaires. Avec plus de 3,9 millions de clients résidentiels, commerciaux et industriels en Ontario, Enbridge Gas s'engage à fournir du gaz naturel de manière sûre et fiable. La gestion de l'environnement est également une priorité absolue pour Enbridge Gas, qui mène ses activités dans le respect de l'environnement.

L'engagement d'Enbridge Gas auprès des populations autochtones



Enbridge reconnaît la diversité des populations autochtones qui vivent là où nous travaillons et exerçons nos activités. Nous comprenons que certaines lois et politiques ont eu des effets destructeurs sur les cultures et les langues autochtones, ainsi que sur le bien-être social et économique des populations autochtones. Nous reconnaissons également l'importance de la réconciliation entre les populations autochtones et la société dans son ensemble. Nous nous engageons à établir des relations positives et durables avec les populations autochtones, fondées sur la confiance et le respect, et axées sur la recherche d'objectifs communs par le biais d'un dialogue ouvert.

Ce programme d'engagement autochtone est fondé sur le respect des lignes directrices de la Commission de l'énergie de l'Ontario et de la politique d'Enbridge à l'égard des populations autochtones, qu'Enbridge Gas applique à l'échelle de l'entreprise. La politique d'Enbridge à l'égard des populations autochtones énonce des principes clés pour l'établissement de relations avec les groupes autochtones, en :

- Reconnaisant l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones dans le contexte de la législation canadienne existante et des engagements pris par le gouvernement pour protéger les droits des populations autochtones ;
- Reconnaisant les droits légaux et constitutionnels des populations autochtones du Canada et l'importance de la relation entre les populations autochtones et leurs terres et ressources traditionnelles ;
- S'engageant très tôt pour établir des relations significatives avec les groupes autochtones, notamment en échangeant des informations en temps utile, en comprenant et en répondant aux préoccupations des Autochtones concernant les projets, et en garantissant un dialogue permanent sur nos projets, leurs répercussions potentielles et leurs avantages ;
- Alignant les intérêts d'Enbridge sur ceux des communautés autochtones par le biais d'une activité économique autochtone directe et significative, pour des projets correspondant aux capacités de la communauté et aux besoins du projet, dans la mesure du possible.

Objectif de la séance d'information publique

- Consulter les communautés autochtones et s'entretenir avec le public et les autorités réglementaires au sujet de l'itinéraire préliminaire privilégié et des itinéraires alternatifs du projet proposé, des incidences éventuelles et des mesures d'atténuation proposées.
- Donner l'occasion à ces personnes, aux propriétaires fonciers concernés et au public d'examiner le projet proposé et de poser des questions ou de formuler des observations aux représentants d'Enbridge Gas et à l'équipe responsable du projet.



Aperçu du projet

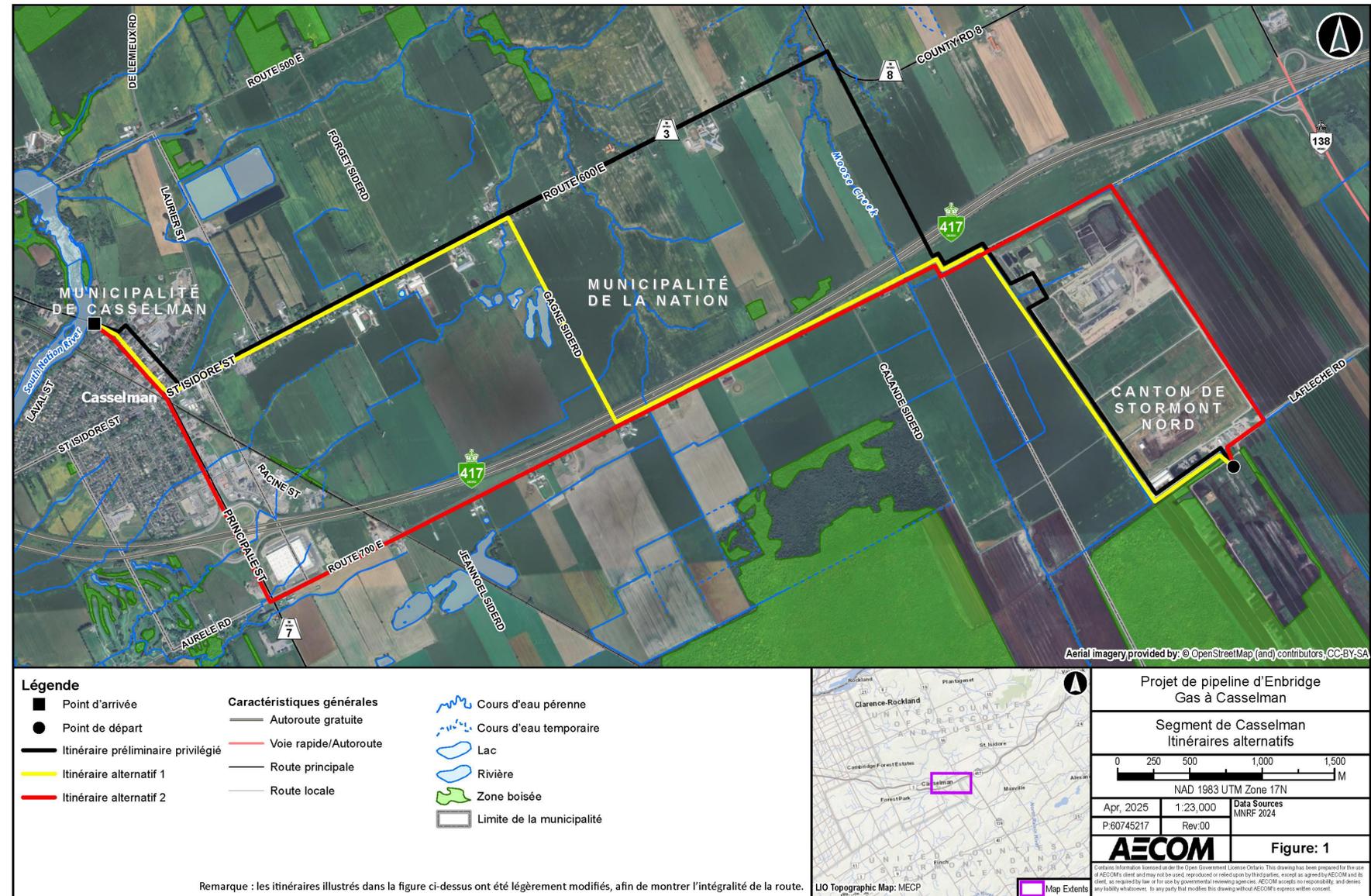


Afin de soutenir le développement des énergies renouvelables à faible émission de carbone en Ontario et de répondre aux besoins d'un client, Enbridge Gas propose de raccorder un générateur de gaz naturel renouvelable à son réseau de distribution dans les municipalités des Comtés unis de Prescott et Russell, des Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, et de la ville d'Ottawa. Le projet comprend la construction d'environ 13,2 kilomètres de pipelines en acier de 6 et 8 pouces et devrait se dérouler provisoirement dans l'emprise municipale existante et/ou sur des terrains privés.

La zone du projet nécessitera deux emplacements géographiques distincts, ou segments, pour accueillir le volume de gaz naturel renouvelable qui sera injecté dans le réseau de distribution. Ces segments sont ceux de Casselman et d'Ottawa.

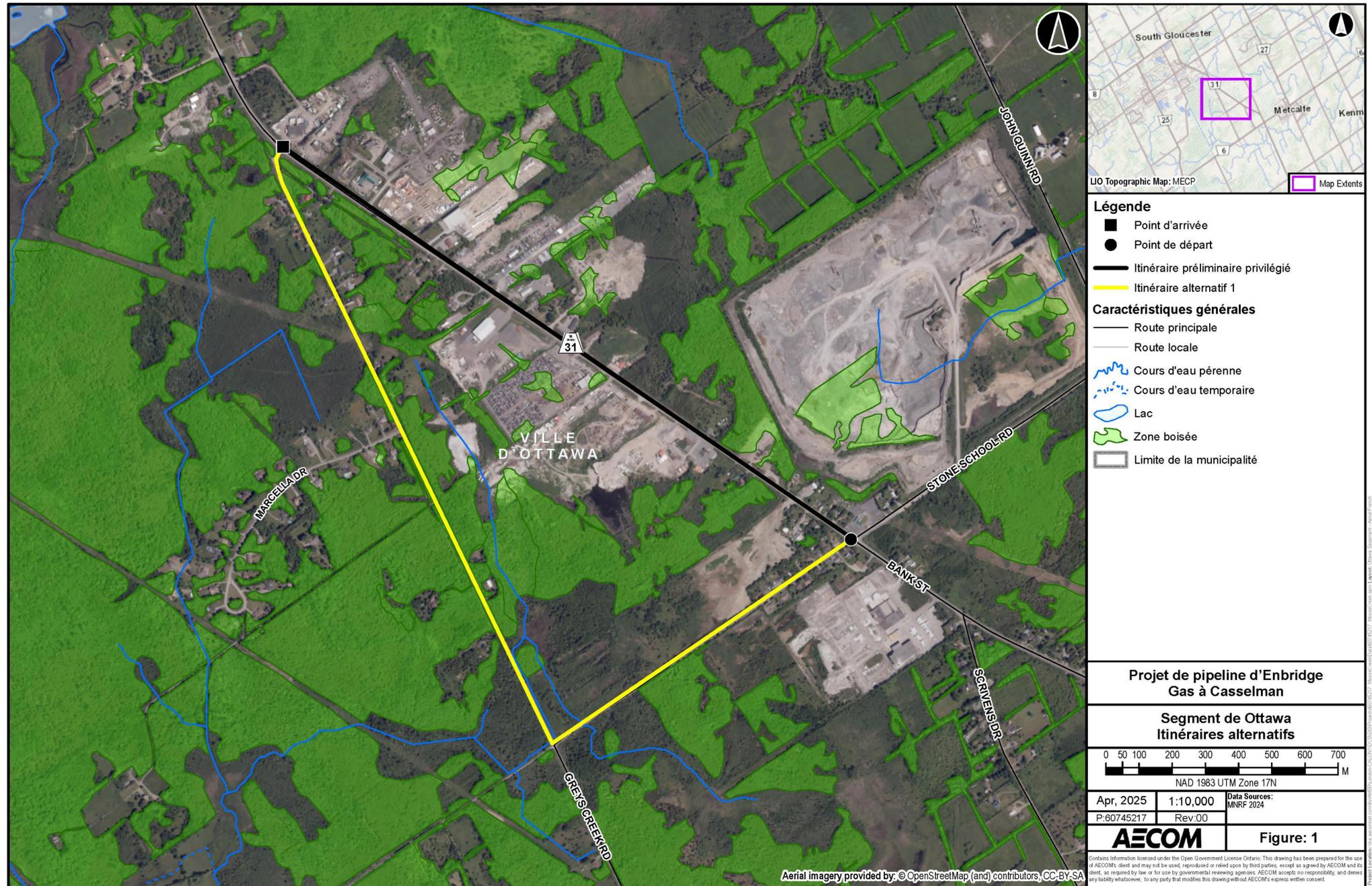
Itinéraires alternatifs – Segment de Casselman

- Itinéraire préliminaire privilégié:** partant du poste d'injection de gaz naturel renouvelable à l'installation du générateur, le pipeline se dirige vers l'ouest sur le chemin Laflèche, puis vers le nord sur des terrains privés. Le pipeline tourne ensuite vers l'ouest sur la route 700, puis vers le nord en traversant l'autoroute 417 et en passant par des emprises réservées non ouvertes, avant de tourner vers l'ouest sur la route 600 Est, puis vers le nord sur la rue Brébeuf, vers l'ouest sur la rue Montcalm, puis vers le nord sur la rue Principale jusqu'à son point d'arrivée juste à l'est de la rivière Nation Sud.
- Itinéraire alternatif 1 :** partant du poste d'injection de gaz naturel renouvelable à l'installation du générateur, le pipeline se dirige vers l'ouest sur le chemin Laflèche, et vers le nord sur des terrains privés. Le pipeline tourne ensuite vers l'ouest sur la route 700, puis vers le nord et traverse l'autoroute 417 et continue vers le nord le long de la route latérale Gagne avant de tourner vers l'ouest sur la route 600 Est. Le pipeline tourne ensuite vers le nord sur la rue Principale jusqu'à son point d'arrivée, juste à l'est de la rivière Nation Sud.
- Itinéraire alternatif 2:** partant du poste d'injection de gaz naturel renouvelable à l'installation du générateur, le pipeline se dirige vers l'est sur le chemin Laflèche, puis vers le nord sur des terrains privés. Le pipeline tourne ensuite à l'ouest sur la route 700 et au nord sur la rue Principale avant de traverser l'autoroute 417 et de continuer jusqu'à son point d'arrivée, juste à l'est de la rivière Nation Sud.



Itinéraires alternatifs – Segment d'Ottawa

- **Itinéraire préliminaire privilégié :** partant de l'intersection du chemin Stone School et de la rue Bank, le pipeline se dirige vers le nord jusqu'à son point d'arrivée à l'intersection du chemin Gray's Creek et de la rue Bank.
- **Itinéraire alternatif 1 :** partant de l'intersection du chemin Stone School et de la rue Bank, le pipeline se dirige vers l'ouest le long du chemin Stone School, puis tourne vers le nord le long du chemin Gray's Creek jusqu'à son point de terminaison à l'intersection du chemin Gray's Creek et de la rue Bank.



Processus d'étude d'impact



Dans le cadre du processus de planification, Enbridge Gas a retenu les services d'AECOM Canada ULC (AECOM) pour réaliser une étude d'impact du projet. L'étude d'impact répondra aux exigences du document « *Environmental Guidelines for the Location, Construction, and Operation of Hydrocarbon Projects and Facilities in Ontario, 8th Edition (2023)* » de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

L'étude consistera à :

- Entreprendre le processus d'engagement pour comprendre les points de vue des parties intéressées et éventuellement affectées ;
- Consulter les communautés autochtones pour comprendre leurs intérêts et les répercussions éventuelles ;
- L'étude devra être menée au cours de la phase la plus précoce du projet ;
- Cibler les répercussions éventuelles du projet ;
- Élaborer des objectifs d'atténuation des incidences sur l'environnement et des mesures de protection, afin d'éviter ou de réduire les incidences éventuelles ;
- Élaborer un programme approprié d'inspection, de surveillance et de suivi de l'environnement.

Processus d'examen et d'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario

Le rapport environnemental du projet devrait être achevé à l'automne 2025. Une fois le rapport terminé, Enbridge Gas prévoit de déposer une demande d'autorisation de construire pour le projet auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario. La demande adressée à la Commission de l'énergie de l'Ontario comprendra les informations suivantes sur le projet :

- La nécessité du projet ;
- Le rapport environnemental ;
- Les coûts et économie du projet ;
- La conception et construction de pipelines ;
- Les exigences foncières ;
- Le résumé de la consultation des communautés autochtones.

L'examen et l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario sont nécessaires pour que le projet proposé puisse être mis en œuvre. En cas d'approbation, la construction pourrait commencer dès le troisième trimestre de 2026.

Des renseignements complémentaires sur le processus de la Commission de l'énergie de l'Ontario sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.oeb.ca/fr>



Consultation et engagement



- La consultation et l'engagement sont des éléments clés du rapport environnemental.
- Au début du projet proposé, Enbridge Gas soumet une description de projet au ministère de l'Énergie et de l'Électrification. Après examen, le ministère de l'Énergie détermine les incidences éventuelles sur les droits autochtones ou issus de traités et cible les communautés qu'Enbridge Gas doit consulter pendant toute la durée du projet.
- Le programme de consultation et d'engagement a pour but de fournir des renseignements sur le projet aux parties prenantes, d'aider à repérer et à répondre aux préoccupations des communautés autochtones et des parties prenantes, et de permettre la participation au processus d'examen et d'élaboration du projet.
- Les commentaires reçus lors de l'engagement et de la consultation seront utilisés pour aider à finaliser l'itinéraire du pipeline et les plans d'atténuation éventuels pour le projet.
- Une fois la demande d'autorisation de construire déposée auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario, toute partie ayant un intérêt dans le projet, y compris les membres du public, peut participer à la procédure d'audience de la Commission de l'énergie de l'Ontario.



Processus et calendrier de l'évaluation environnementale

Date	Tâche
Janvier 2025	Lettre d'obligation de consultation soumise au ministère de l'Énergie et de l'Électrification
Février 2025	Avis de projet à venir
Mars 2025	Avis de début d'études et séances d'information
Mars à avril 2025	Rassembler les données de base et commencer l'évaluation des itinéraires
15 avril 2025	Première session d'information publique
Avril à mai 2025	Examiner les commentaires, achever l'évaluation des itinéraires, confirmer l'itinéraire privilégié et élaborer des mesures d'atténuation
Mai 2025	Organiser une deuxième session d'information publique (virtuelle)
Mai à juin 2025	Élaborer la version préliminaire du rapport environnemental
Juillet 2025	Soumettre la version préliminaire du rapport environnemental au comité ontarien de coordination des pipelines, aux agences et aux communautés autochtones pour examen/commentaire
Août à septembre 2025	Répondre aux commentaires (si nécessaire) et finaliser le rapport environnemental
Octobre 2025	Soumettre la demande d'autorisation de construire à la Commission de l'énergie de l'Ontario



**Consultation and responding to inquiry*La consultation et la réponse aux demandes des communautés autochtones et des parties prenantes intéressées et éventuellement affectées ont lieu tout au long du processus d'étude.*

Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité



Notre engagement

- Enbridge Gas s'engage à protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes affectées par ses activités.
- Enbridge Gas fournira un environnement de travail sûr et sain et ne compromettra pas la santé et la sécurité de quiconque.
- Notre objectif est de ne pas avoir d'incidents et d'atténuer les incidences sur l'environnement en travaillant avec nos parties prenantes, nos pairs et d'autres acteurs pour promouvoir des pratiques environnementales responsables et une amélioration continue.
- Enbridge Gas s'engage à protéger et à gérer l'environnement et reconnaît que la prévention de la pollution, la biodiversité et la conservation des ressources sont les clés d'un environnement durable.
- Tous les employés doivent s'assurer de contribuer à un environnement de travail sûr, d'adopter des comportements sécuritaires vis-à-vis du travail et d'exercer leurs activités de manière responsable sur le plan environnemental.

Exigences en matière d'accès et de terrain

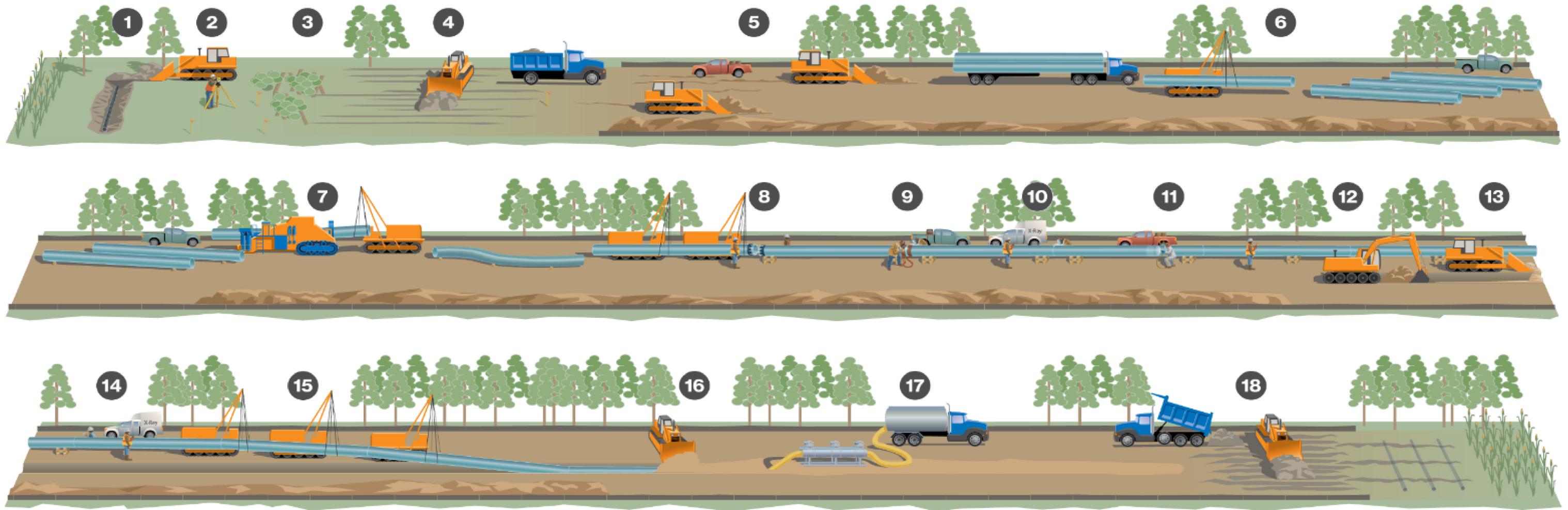


La majeure partie de l'itinéraire du pipeline sera construite dans l'emprise de la route municipale, mais certaines circonstances nécessitant des accords d'accès, des servitudes permanentes ou un espace de travail temporaire pendant la construction pourraient entraîner la nécessité d'accéder à des terrains supplémentaires en dehors de l'emprise de la route.

Enbridge Gas dispose d'un programme complet de relations avec les propriétaires fonciers qui fait appel à un conseiller foncier spécialisé dont le rôle consiste à :

- Assurer un contact direct et une liaison entre les propriétaires fonciers de la région et Enbridge Gas ;
- Être à la disposition des propriétaires fonciers pendant le projet et tout au long des activités de construction ;
- Servir de point de contact unique pour tous les propriétaires fonciers et répondre à leurs préoccupations et à leurs questions ;
- Aborder toutes les questions foncières relatives à l'utilisation temporaire de la propriété, aux accords d'accès, aux servitudes permanentes et aux incidences ou recours en matière de propriété.

Construction d'un gazoduc Enbridge



1. Pre-construction tiling
2. Surveying and staking
3. Clearing

4. Right-of-way topsoil stripping
5. Front-end grading
6. Stringing pipe

7. Field bending pipe
8. Lining-up pipe
9. Welding process

10. X-ray or ultrasonic inspection, weld repair
11. Field coating
12. Digging the trench

13. Padding trench bottom
14. Final inspection and coating repair
15. Lowering pipe

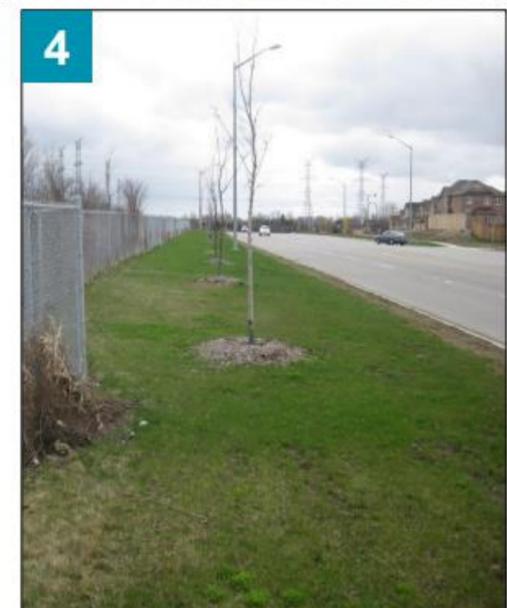
16. Backfilling
17. Hydrostatic testing
18. Site restoration and post-construction tiling

Remarque : l'infographie sur la construction concerne plus particulièrement l'installation de tuyaux d'acier en tranchée ouverte et sert uniquement de référence.

Construction d'un gazoduc Enbridge (suite)

Le processus de construction d'un pipeline comprend diverses procédures, décrites dans la diapositive précédente.

- **Photo 1** : montre un gazoduc typique d'Enbridge Gas. **Le projet de pipeline de Casselman** comprendra l'installation d'un pipeline en acier de **6 à 8** pouces.
- **Photo 2** : représente un exemple de tranchée à ciel ouvert créée pendant le processus d'installation.
- **Photo 3** : représente le processus de remblayage d'une tranchée.
- **Photo 4** : représente le nettoyage définitif et la remise en état. Une fois le gazoduc installé, le nettoyage comprendra la remise en état de l'emprise et des autres zones de travail.



Conception des pipelines



Le pipeline en acier est conçu pour satisfaire et/ou dépasser les réglementations du Groupe CSA (anciennement l'Association canadienne de normalisation) (norme Z662 Oil and Gas Pipeline Systems) et les réglementations applicables de l'Office des normes techniques et de la sécurité (TSSA).

Sécurité et intégrité des pipelines

Enbridge Gas prend de nombreuses mesures pour garantir l'exploitation sûre et fiable de son réseau de gazoducs, dont :

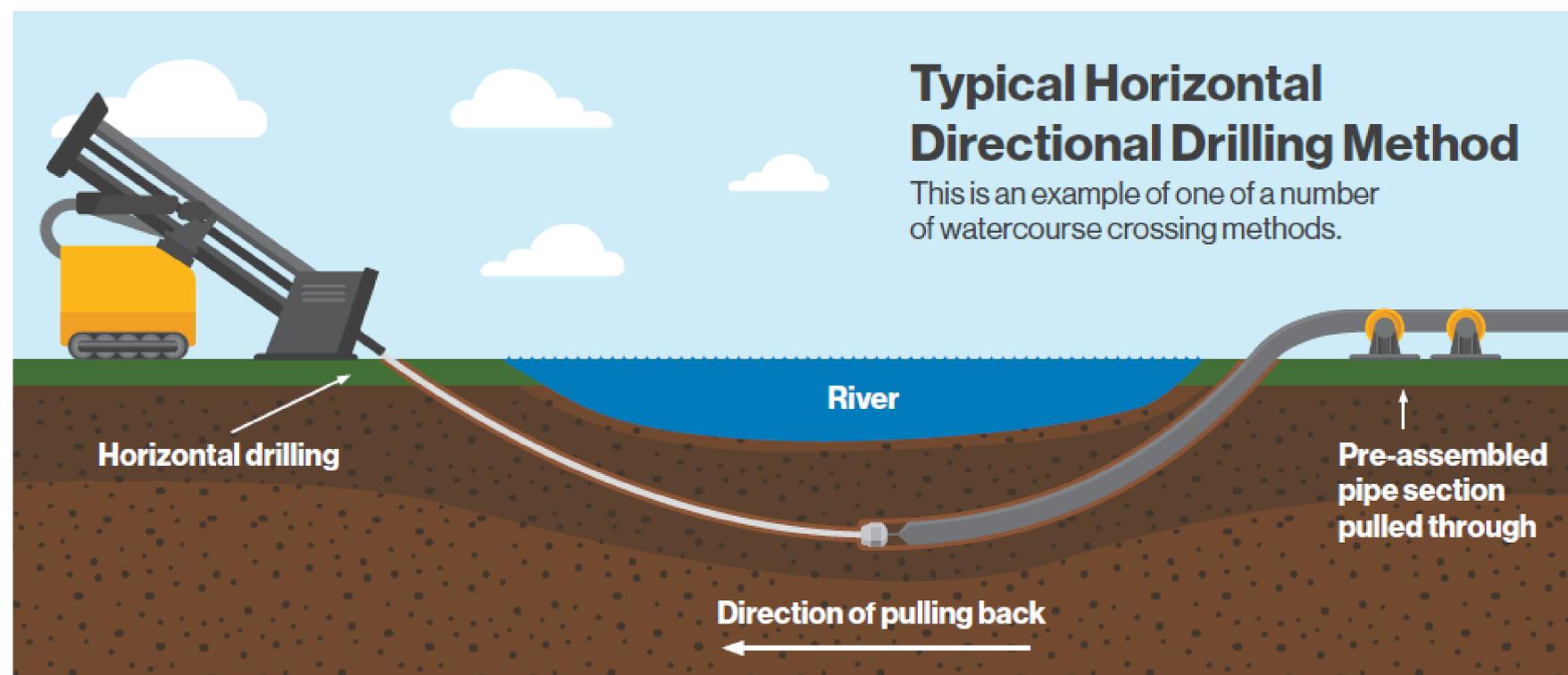
- Concevoir, construire et tester nos pipelines, afin de satisfaire ou de dépasser les exigences fixées par les normes industrielles et les autorités réglementaires ;
- Surveiller de manière continue l'ensemble du réseau ;
- Effectuer des contrôles réguliers sur le terrain pour détecter les fuites et confirmer que les méthodes de prévention de la corrosion fonctionnent comme prévu.

Méthodologie du forage horizontal dirigé



Protéger l'eau, la faune et la flore et la terre

- Si le nouveau gazoduc traverse des cours d'eau et des zones humides, la technologie sans tranchée, telle que le forage directionnel horizontal (comme le montre la figure ci-contre), sera utilisée pour le plus grand nombre possible de croisements afin de minimiser les perturbations.
- Toutes les traversées respectent les meilleures pratiques de construction, les lignes directrices et les permis délivrés par Pêches et Océans Canada, le ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs, et les autorités locales responsables de la conservation.



Caractéristiques socio-économiques



Le projet sera principalement construit sur les terrains adjacents à l'emprise de la route municipale existante.

Effets éventuels

- Augmentation temporaire du bruit, de la poussière et des émissions atmosphériques.
- Augmentation des volumes de circulation pendant la construction.
- Perte temporaire de l'usage d'un bien immobilier résidentiel et/ou commercial.
- Défrichage des plantes ornementales le long de l'itinéraire du pipeline.

Exemples de mesures d'atténuation

- Accès à la circulation sera maintenu, dans la mesure du possible, pendant la construction.
- Limitation de la construction aux heures de journée et respect des règlements applicables en matière de bruit.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de contrôle de la circulation.
- Placement de clôtures aux emplacements appropriés pour assurer la sécurité.
- Mise à disposition des coordonnées d'un représentant désigné d'Enbridge Gas avant et pendant la construction.
- Achèvement de la revégétalisation des zones comportant des plantes ornementales défrichées selon les besoins (y compris l'ensemencement/la plantation).

Ressources du patrimoine culturel



Pendant la construction, des éléments du patrimoine culturel tels que des découvertes archéologiques, des bâtiments patrimoniaux, des clôtures et des paysages peuvent être découverts.

Des études de terrain détaillées seront menées par des archéologues indépendants tiers et des professionnels du patrimoine culturel avant la construction.

Effets potentiels

- Endommagement ou destruction de ressources archéologiques ou historiques.

Exemples de mesures d'atténuation

- Évaluation archéologique de l'empreinte de la construction, avec examen et acceptation du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme.
- Évaluation du patrimoine culturel (pour les éléments du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel) de l'emprise de la construction, avec l'examen et les commentaires du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme.
- Dispositions relatives à l'arrêt des travaux et au signalement de toute ressource archéologique ou historique inconnue jusqu'alors, découverte ou suspectée d'être découverte au cours des travaux d'excavation.

Ressources aquatiques



Enbridge Gas comprend l'importance de la protection des cours d'eau, des zones humides et de la faune associée pendant la construction et mettra en œuvre des mesures d'atténuation reconnues pour réduire les effets éventuels sur l'environnement.

Effets éventuels

- Perturbation et altération des espèces et des habitats aquatiques et/ou des effets de nuisance.
- Augmentation de l'érosion du sol, de la sédimentation et de la turbidité des cours d'eau résultant de l'élimination de la végétation.

Exemples de mesures d'atténuation

- Installation de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments.
- Obtention de tous les permis et approbations des agences.
- Respect des lignes directrices relatives aux périodes de réalisation de travaux dans l'habitat du poisson.
- Utilisation de foreuses directionnelles horizontales et/ou de foreuses sans tranchée à l'intérieur ou à proximité d'éléments sensibles du point de vue de l'environnement (par exemple, les cours d'eau, les zones humides, etc.).
- Pour les travaux de construction dans le canal, protection des espèces aquatiques par des méthodes telles que la dérivation du débit/l'assèchement, la planification du sauvetage des poissons et la gestion de la sédimentation et de la turbidité.
- Ensemencement des zones perturbées afin d'établir un habitat et de réduire l'érosion.
- Replantation de la végétation le long des cours d'eau en cas de perturbation.

Ressources terrestres



Pendant la construction, il peut s'avérer nécessaire de traverser des éléments de l'environnement naturel tels que des habitats de la faune et de la flore et des zones végétalisées ou boisées.

Effets éventuels

- Endommagement ou suppression de la végétation et de l'habitat de la faune dans la zone de construction.
- Perturbation et/ou mortalité de la faune locale.

Exemples de mesures d'atténuation

- Réalisation d'études (y compris des études sur les espèces en péril) avant la construction afin de déterminer les possibilités d'habitat pour la faune et la flore.
- Dans la mesure du possible, abattage des arbres en dehors des périodes de migration des oiseaux (généralement du 1er avril au 31 août).
- Marquage clair de la zone de construction pour éviter les dommages accidentels.
- Ensemencement des zones perturbées afin d'établir un habitat et de réduire l'érosion, si nécessaire.
- Obtention de tous les permis nécessaires et respect des conditions d'approbation.

Projet de pipeline de Casselman



Prochaines étapes

Après cette séance d'information publique, Enbridge Gas a l'intention de poursuivre le programme d'activités suivant :



Merci de votre attention!



Au nom de l'équipe de projet, nous vous remercions d'avoir participé à cette séance d'information publique. Veuillez remplir le questionnaire avant le **9 mai 2025**, afin que vos commentaires soient pris en compte dans le cadre du processus de sélection de l'itinéraire du pipeline.

Jordan Witt

Planificateur environnemental
Étude d'impact et demande de permis

AECOM Canada ULC

Téléphone : (226) 749-4591

Courriel : CasselmanPipelineProjectEA@aecom.com

Greg Asmussen

Conseiller principal en environnement
Terrains, demande de permis et environnement

Enbridge Gas Ontario

Téléphone : (416) 606-8891

Pour de plus amples renseignements sur le projet proposé, veuillez consulter le site web du projet d'Enbridge Gas à l'adresse suivante : **enbridgegas.com/casselmanpipeline**.